

Madame, Monsieur, le commissaire enquêteur,

au nom de l'association ACDPN que je préside je souhaite montrer mon profond désaccord avec cette implantation de méthaniseur.

En premier lieu, notre association locale souhaite indiquer qu'elle s'opposera totalement au transit des camions qui alimenteront le méthaniseur et qui traversera notre territoire. En effet, notre village de Bourgogne-Fresne est sursaturé de camions et nous n'en accepteront pas un de plus. L'utilisation de routes classées prioritaires devraient s'imposer dans de tels volume de trafic routier alors que les transporteurs préfèrent la ligne droite et traversent de petits bourgs comme le nôtre ou celui de Boulton-sur-Suippe qui n'ont clairement pas de voirie adaptée. Le complexe industriel s'est construit sans améliorer les infrastructures existantes et, en absence d'une préfecture capable d'imposer des trajets spécifiques aux poids-lourds sur les départementales (par des limitations de tonnage par exemple) ou d'un conseil général capable de faire de même, ceux sont les citoyens des villages voisins qui en pâtissent. Une révolution verte ne peut-être que durable qui si est elle bien réfléchi, et des routes potables sont un début.

Deuxièmement, sur le fondement même de la méthanisation, nous adhérons complètement à la vision du CSNM qui vous a déjà versé ses remarques : la méthanisation ne peut pas être considérée comme une énergie verte. J'ajouterai que le nombre de méthaniseurs prévus ou existants dans les environs de la plaque industrielle de Pomacle/Bazancourt n'est réfléchi que sur la base de la ressource en intrants existante, pas sur la capacité d'épandage. En effet, beaucoup d'intrants se concentrent dans la zone mais les terres sont déjà sursaturées en épandage rendant l'eau de mauvaise qualité. Trop de méthaniseurs concentrés en une zone si petite demandera soit de sur-épandre sur les sols qui sont déjà très sollicités par les boues des stations d'épuration du Grand Reims, soient d'épandre beaucoup plus loin, cassant ainsi le bilan environnemental.

Troisièmement, ce projet est implanté beaucoup **trop près** des habitations et du **stade d'entraînement du stade de Reims**. Il est bien connu que ce type d'installations génère des nuisances diverses dont olfactives. Ce méthaniseur-ci ne présente pas de rupture technologique qui permettrait d'éviter ce problème. De plus, nous regrettons que la vente des terrains du lotissement voisin sur la commune de Bétheny ait été faite avant de rendre grand public l'information sur la construction du méthaniseur. En effet, « on » s'empresse de construire un lotissement avec des terrains à 100 ou 150 000 € pour y coller un méthaniseur à côté. Concernant la Microville 112 sur la commune de Courcy, ce projet qui émane du CRSD de la base 112 date des environs de 2012 et ne peut être remis en cause par ce méthaniseur. Alors que les actionnaires d'Energilis disent que leur projet n'est pas nouveau et que la population de Courcy est au courant depuis longtemps, force est de constater que le projet de la Microville 112 est encore plus ancien ! Encore une fois, l'emplacement du méthaniseur et la manière utilisée sont tout à fait discutables.

Quatrièmement, nous demandons au commissaire enquêteur de s'intéresser particulièrement à l'actionnariat d'Energilis. Autant des agriculteurs ou une société sont tout à fait imaginables en tant qu'actionnaires, mais d'autres entités avec des formes juridiques « spéciales » semblent être plutôt inappropriées pour être actionnaire de ce type d'installation, et ainsi recevoir des subventions publiques.

Cinquièmement, concernant la protection de la réserve en eau, concentrer autant de matière fermentescible en un seul endroit est dangereux. Que ce soit pour des causes d'incendies ou

bien pour la pollution de l'eau. Inutile de chercher loin dans le temps et en distance, prenons le village de Rarécourt dans l'Argonne voisine où les habitants sont restés 1 mois sans eau (voir article ci-dessous). A cause de mauvais épandage et d'un » fuite sur le méthaniseur.



RARÉCOURT

Un mois sans eau : la méthanisation pointée du doigt

Pour atteindre les 10 % de gaz vert d'ici 2030 fixés par l'État, les méthaniseurs poussent comme des champignons. Mais sont-ils si écolos ? Deux villages ont été privés d'eau un mois suite à une pollution. En cause, l'épandage de digestat.

Le premier novembre dernier l'eau qui s'écoulait des robinets de Rarécourt et de Froidos était d'une couleur jaunâtre tirant vers le noir. « On dirait du purin », s'exclamaient alors Nathalie Coyard, le maire de Rarécourt.

Une eau impropre à la consommation

Des analyses réalisées le lendemain par les agents de l'ARS (Agence régionale de santé) révélèrent « une contamination microbiologique importante », le document précisant en lettres majuscules : « Cette eau ne doit pas être utilisée pour la boisson et la préparation des aliments. »

Pour le Collectif scientifique national méthanisation raisonnable, « cette pollution ne peut provenir que d'une installation de méthanisation suite à l'épandage inconsidéré de digestat sur des terrains non loin des sources communales », affirme Daniel Chateigner, le coordonnateur.

Pour rappel la méthanisation repose sur le principe naturel de dégradation de la matière organique afin de produire de l'énergie. Cette

matière peut provenir des boues d'épuration mais aussi du fumier, du lisier, des biodéchets (déchets alimentaires) ainsi que d'une part de cultures dites intermédiaires (avoine, seigle, trèfles, maïs...) à vocation énergétique et non alimentaire.

Le tout est digéré dans d'énormes cuves afin de générer du biogaz. Le digestat est la matière restante de cette opération qui va ensuite servir de fertilisant naturel pour les sols agricoles. Présenté comme véritable alternative aux engrais chimiques, il est même utilisé dans l'agriculture bio. Oui mais... Son utilisation reste une opération technique qui doit être très encadrée. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse évoque certains risques liés à son épandage. Il ne doit pas être réalisé sur sol nu par exemple ou sur des sols calcaires. Dans le cas présent, le maïs avait été ramassé et il ne restait que du mulch.

Dans l'urgence, les maires des communes ont dû s'organiser pour fournir des bouteilles d'eau à leurs administrés. Annie Pérot, maire de Froidos se souvient s'être retrouvée bien seule pour gérer le problème.

Ce sont ensuite des camions venus des communes voisines qui vont fournir de l'eau pendant près d'un mois. Car la pollution perdure comme en attestent les analyses des 12 et 17 novembre qui révèlent la présence de bactéries sulfite-réductrices dans l'eau (significative d'une contamination fécale).

Néanmoins dans la seconde leur taux étant très faible, l'eau « ne pré-

sente pas de risque sanitaire pour le consommateur ». L'ARS prescrivait la fin des restrictions d'usage. Il faut attendre l'analyse du 23 novembre pour que l'eau d'alimentation soit totalement conforme sur tous ses paramètres.

Un accident qui amène à plus de vigilance

Mais qu'en sera-t-il lors des prochains épandages ? C'est ce qui inquiète Mathieu Pagès, secrétaire départemental de la Confédération paysanne qui a écrit un courrier demandant à la préfète un moratoire sur la méthanisation. Pour lui non plus cette pollution est « vraisemblablement le résultat d'épandages de digestat de méthaniseur ». Les pluies abondantes qui ont suivi ont dû précipiter la pénétration de la substance dans le sol. Bien que Nathalie Coyard l'affirme, l'agriculteur a respecté les règles du périmètre d'éloignement. Celle-ci a néanmoins porté plainte à la gendarmerie.

Cet exemple est-il un épiphénomène ? Peut-être. Chose sûre, il alerte et incite à renforcer le cadre de son utilisation. La méthanisation est-elle vraiment la poule aux œufs d'or et verts promis ? On comprend que les gains engendrés soient une bénédiction pour un agriculteur pris financièrement à la gorge.

Côté nature, le remplacement des engrais chimiques est bien sûr un grand pas en avant mais la méthanisation ne doit pas amener à l'accaparement de terres initialement dé-



diées à la nourriture afin d'alimenter des structures de plus en plus grosses, à caractère industriel, pouvant engendrer des dérives.

Richard RASPES

MEUSE

Rédactions

Bar-Le-Duc
31 Place Reggio
03 29 79 40 36
lerredacbar@estrepublikain.fr

Verdun
65 rue Mazel
03 29 86 12 49
lerredacver@estrepublikain.fr

Retrouvez-nous également sur facebook

Enfin, je tiens à rajouter quelques chiffres sur la méthanisation dont la source est l'article ci-dessous : 17 milliard d'€ pour 1388 méthaniseurs ! Pour produire 0,5% de l'énergie dont nous avons besoin... ceci semble plus être une manne financière qu'une solution durable. Le premier méthaniseur date d'il y a plus de 100 ans... la technologie connaît une certaine maturité et n'est toujours pas rentable, ni économiquement, ni environnementalement.

Article <https://www.agriculture-strategies.eu/2022/02/methanisation-beaucoup-dargent-public-des-effets-contestables-le-point-de-vue-dolivier-allain/>

Méthanisation, beaucoup d'argent public pour des effets contestables ? le point de vue d'Olivier Allain

il y a 4 jours

1 5 minutes de lecture



[Télécharger le PDF](#)

Le sujet de la méthanisation divise. De la petite méthanisation en cogénération (qui dégage de la chaleur valorisée sur l'exploitation et produit de l'électricité) à la grosse unité en injection (qui produit du biométhane et l'injecte dans la canalisation du gaz de ville), les

projets sont multiples, et leurs impacts diversifiés. Olivier Allain, agriculteur, membre du Comité d'Orientation Stratégique d'Agriculture Stratégies, conseiller de la région Bretagne, nous livre son point de vue sur les différents enjeux qui s'y rapportent.

1) Vous reprochez aux pouvoirs publics de trop subventionner la méthanisation. Ces subventions sont-elles si disproportionnées au regard des objectifs poursuivis ?

La méthanisation est doublement subventionnée. Elle bénéficie d'un tarif de rachat établi selon un arrêté national, qui reste fixe tout au long de la durée du contrat (de 15 à 20 ans), et de subventions à la construction. Alors que les subventions publiques à l'agriculture dépassent rarement 50 000 euros, même pour une installation d'un jeune agriculteur, en méthanisation on voit passer des projets qui bénéficient d'un soutien de plusieurs centaines de milliers d'euros !

Le coût public est colossal : le rapport du Sénat sorti en septembre 2021 sur le sujet indique que la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit d'ici à 2028 un effort de 9,7 Mds€ pour les « tarifs d'achat » sur l'injection et de 6,5 Mds€ pour ceux sur la production d'électricité à partir du biogaz, auquel s'ajoutent le taux de réfaction tarifaire (13 M€ en 2020), les prêts sans garantie de Bpifrance (175 M€ au total), les aides de l'Ademe (425 M€ en 10 ans) et de l'ANR (22 M€ en 10 ans), et les subventions des Régions (non chiffrées)^[1]. Soit un total de plus de 16,8 milliards d'euros, qui bénéficient à un petit nombre : en 2020, il y avait 1075 installations de production de biogaz en fonction et 1328 en projet. A titre de comparaison, le budget de la PAC pour la France pour la période 2021-2027 est d'environ 62 milliards d'euros, soit 3,5 fois plus important, alors qu'il concerne plus de 300 000 agriculteurs.

L'objectif pour les pouvoirs publics est double, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et assurer un revenu complémentaire aux agriculteurs. Dans les deux cas, la dépense est disproportionnée par rapport à l'objectif recherché :

- il existe des énergies renouvelables moins coûteuses (le coût de production est estimé à 135 €/MWh pour la petite méthanisation agricole, contre 50 € à 71 € le MWh pour des éoliennes de nouvelles générations)
- investir 3 fois la valeur capitalistique de son exploitation pour obtenir un « complément de revenu » paraît ubuesque. Il n'y a qu'en agriculture qu'on peut concevoir de financer des projets qui tournent autour du million d'euros pour espérer gagner un peu, en risquant beaucoup.

2) Malgré tout, la méthanisation présente pour les agriculteurs qui la pratiquent une forme de diversification et un revenu additionnel stabilisateur. Donc, quelque part, les aides à la méthanisation pourraient être considérées comme contribuant de façon indirecte au maintien d'exploitations agricoles. Quelle réponse alternative les politiques publiques pourraient-elles proposer pour répondre à ce besoin ?

Le problème de la méthanisation, c'est qu'elle n'est qu'un pansement sur deux problèmes de base :

- Le manque de rentabilité de l'activité agricole : pourquoi est-il devenu plus rentable de brûler des matières premières agricoles que de les consommer ?
- L'hyper spécialisation des systèmes qui entraîne une déconnexion entre l'élevage et le sol, que la méthanisation accentue.

La méthanisation a notamment été vendue dans l'idée de transformer un effluent gênant, le lisier, en énergie. Or, le lisier est très peu méthanogène, et pour que la méthanisation fonctionne de façon optimale, il ne peut pas y avoir de période de creux où le méthaniseur est moins alimenté. Donc, c'est un modèle compliqué avec des vaches qui pâturent, mais qui permet par contre de poursuivre la fuite en avant pour les modèles qui disposent de peu de surfaces, qui doivent acheter une grande part de leur alimentation, et qui sont soumis de façon encore plus importante que les autres à la volatilité des prix.

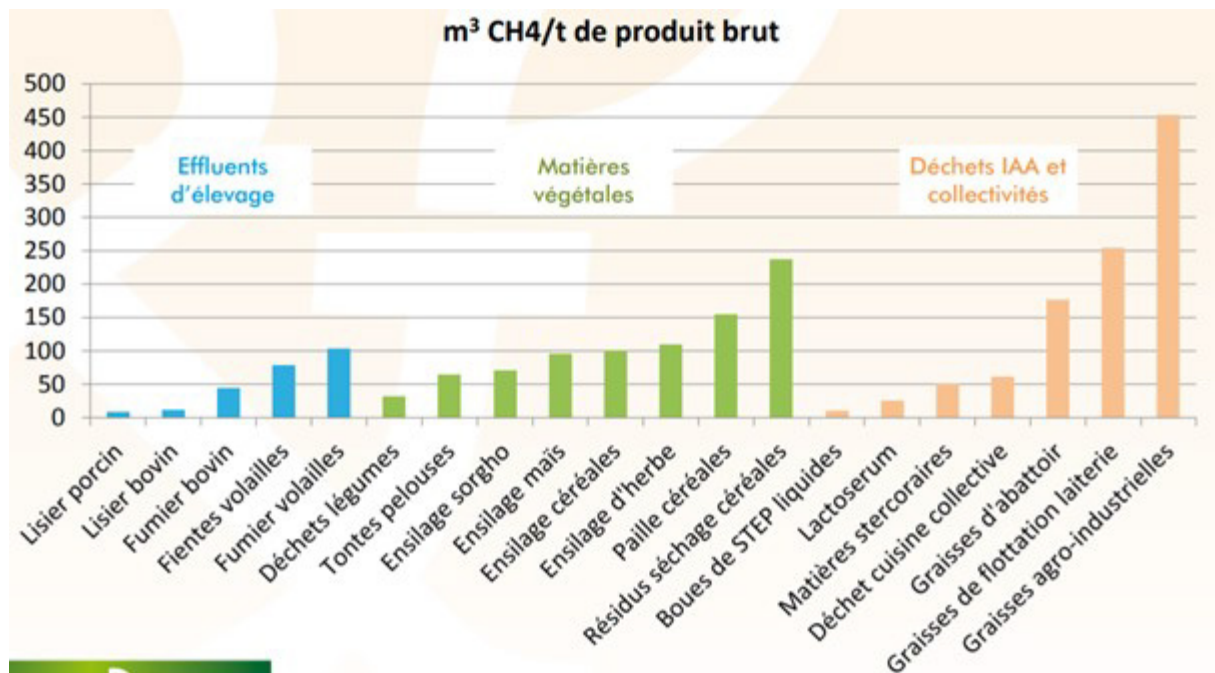


Figure 1 : le potentiel méthanogène des différents substrats, source Tech & bio

En Bretagne, nous promovons une vision différente de l'élevage, nous proposons des aides adossées à une approche systémique, qui repose sur des principes de l'agroécologie. L'objectif est d'inciter les exploitations à devenir plus autonomes, à limiter la dépendance aux intrants, avec des systèmes basés sur l'herbe. Ces exploitations sont plus rentables, moins endettées, et plus résilientes aux variations des prix. Pour aider les fermes à réaliser cette transition, nous proposons des MAEC systèmes, des contrats sur 5 ans qui engagent la totalité de l'exploitation. 6000 exploitations, soit 21% des agriculteurs bretons (40% des éleveurs laitiers) se sont engagés, pour un budget de 260 millions d'euros.

3) L'argent public ainsi dépensé permet néanmoins d'améliorer la souveraineté énergétique de la France. Nous sommes particulièrement déficitaires en gaz : en 2020 nous avons dû importer 534 TWh PCS de gaz naturel (notamment depuis la Norvège ou la Russie), car nous n'en avons produit que 2,4 TWh PCS. En fin d'année 2020, 214 installations d'une capacité d'injection de 3,9 TWh/an sont raccordées aux réseaux de gaz

naturel, tandis que 1 164 projets supplémentaires, représentant une capacité de 26,5 TWh/an, sont en cours de développement^[2]. Notre consommation de gaz restant stable depuis le début des années 2000, la méthanisation représente un réel potentiel pour devenir moins dépendants de la volatilité des prix de l'énergie. Devrions-nous y renoncer ?

Posons plutôt la question à l'envers : combien de méthaniseurs faudrait-il pour atteindre une autonomie en gaz satisfaisante ? En 2020, le gaz renouvelable ne représente que 0,5 % de la consommation de gaz naturel en France et les méthaniseurs permettent de produire 0,6 % de notre consommation d'électricité. Les projets en cours devraient permettre d'atteindre près de 33 TWh/an, soit environ 6,5% de notre consommation, et nous coûtera donc près de 17 milliards.

Jusqu'où aller sur ce chemin ? En supposant (et c'est une grosse supposition !) que la limite de 15% de cultures dédiées soit respectée pour alimenter le méthaniseur, une partie de l'alimentation servira tout de même à fournir de l'énergie. Il nous faudra ainsi prochainement nous interroger sur ce qui est le plus important : l'alimentation ou le gaz ? Autrement dit, pour atteindre x% d'autonomie énergétique, on sacrifie combien d'autonomie alimentaire ?

4) En effet, une autre critique faite aux méthaniseurs est que leur ration entre en concurrence avec l'alimentation animale ou humaine. Les cultures, dédiées ou non, qui sont utilisées pour alimenter le méthaniseur, viennent en remplacement d'autres cultures ou viennent bouleverser une rotation habituellement dédiée aux cultures de vente. De plus, les années sèches, les éleveurs voient d'un mauvais œil la paille qui peut également être ainsi utilisée, qui contribue à tendre le marché et à faire grimper les prix. Plafonner les volumes ou les surfaces de cultures dérochées, ainsi que les volumes de paille selon la capacité du digesteur ou les surfaces de l'exploitation pourrait-il être une solution ?

Non, pour deux raisons. D'une part, tout comme la limite actuelle de 15% de cultures dédiées dans la ration du méthaniseur, ce n'est absolument pas contrôlable. Cela relève du régime déclaratif, personne ne peut vérifier tous les jours si la composition de la ration du méthaniseur est conforme aux déclarations de l'agriculteur.

La deuxième raison, c'est que l'investissement consenti par l'agriculteur est tel que celui qui en est le propriétaire ne peut pas se permettre un aléa lié à son fonctionnement. Il y a là une logique économique implacable, il va falloir assurer le fonctionnement du méthaniseur coûte que coûte. Il est en effet indispensable d'optimiser les apports pour assurer la rentabilité car si la ration n'est pas adaptée, le méthaniseur ne fournira pas les Kwh prévus dans le business plan, et l'agriculteur ne pourra pas se permettre de ne pas réaliser le chiffre d'affaires prévu.

Interview réalisée par Alessandra Kirsch, Directrice des études d'Agriculture Stratégies

Le 3 février 2022

^[1] <http://www.senat.fr/rap/r20-872/r20-872-syn.pdf>

^[2] <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energie-2021/14-gaz->

